



Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
proposant
le classement de la motion 14.113 "Soyons proactifs pas réactifs"

(Du 21 mars 2016)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

La motion 14.113 du groupe libéral-radical "Soyons proactifs, non réactifs" demande au Conseil d'État d'apprécier, avec les acteurs économiques, les risques potentiels liés au résultat de la votation populaire "contre l'immigration de masse" du 9 février 2014 ; elle l'invite également à émettre des propositions au Conseil fédéral pour que les spécificités de l'économie neuchâteloise soient prises en compte et à prévoir des mesures de formation adéquates pour pallier au manque de personnel qualifié en cas de contingentement du personnel étranger.

Le Conseil d'État, ayant initié les démarches nécessaires auprès des partenaires concernés par ce dossier, propose de classer la motion 14.113.

1. OBJET DE LA DEMANDE

Le 17 février 2014, le Grand Conseil acceptait la motion du groupe libéral-radical 14.113 "soyons proactifs, non réactifs", dont la teneur était la suivante :

14.113

17 février 2014

Motion du Groupe libéral-radical
Soyons proactifs pas réactifs

Contenu :

La population suisse et neuchâteloise commence à percevoir les risques liés au résultat de la votation fédérale sur l'initiative populaire "contre l'immigration de masse" du 9 février écoulé.

C'est pourquoi, le groupe libéral-radical demande au Conseil d'État :

- *D'évaluer et d'apprécier avec les acteurs économiques les risques potentiels de l'application de l'initiative par secteur d'activité pour notre canton ;*
- *D'émettre des propositions au Conseil fédéral afin que les spécificités de l'économie neuchâteloise soient prises en compte ;*
- *D'étudier et de prévoir, en collaboration avec l'économie cantonale, la mise en place de structures et programmes de formations destinés à pallier le manque de personnel qualifié en cas de contingentement du personnel étranger.*

Développement :

La mise en application de cette initiative pourrait avoir des conséquences importantes sur l'économie suisse en général et sur l'économie neuchâteloise en particulier, économie neuchâteloise qui a, pour une majeure partie, la particularité d'être fortement exportatrice et très demandeuse sur le marché de l'emploi (personnel frontalier et étranger).

S'en inquiéter, c'est bien ; se rassurer, c'est mieux !

Si le scrutin a démontré une double fracture entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, entre villes et campagnes, alors que le thème de l'immigration reste un domaine sensible et émotionnel, le groupe Libéral-Radical souhaite que notre canton soit actif plutôt que réactif, ceci afin d'atténuer les effets non désirés de cette initiative.

S'il est encore trop tôt pour connaître les dispositions de mise en œuvre de l'initiative, il s'agit maintenant de rassurer notre économie neuchâteloise afin que celle-ci ne reste pas paralysée pendant ces trois prochaines années.

Si les trois demandes exposées ci-dessus ont pour objectif de tout mettre en œuvre afin de ne pas affaiblir la place économique neuchâteloise, elles vont également dans le sens de :

- *Rendre à terme moins dépendante notre économie vis-à-vis de la main d'œuvre étrangère (indépendance dans le fonctionnement des secteurs tant publics que privés comme les hôpitaux, les EMS, l'industrie, la construction et les métiers de la terre) ;*
- *Mettre en adéquation le nombre d'emplois offerts avec le nombre de demandeurs d'emplois (abaissement du taux de chômage en général et en particulier chez les jeunes).*

Signataires : O. Haussener, D. Humbert-Droz, Cl. Guinand, Ph. Haeberli, C. Gueissaz, Y. Botteron, J.-B. Wälti, L. Schimd.

2. RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Parallèlement à la préoccupation visant à proposer des solutions cohérentes et durables à la mise en œuvre de la votation populaire du 9 février 2014, en rendant notre économie moins dépendante vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère, le gouvernement met tout en œuvre pour renforcer la place économique neuchâteloise, qui s'est distinguée par une création d'emplois particulièrement dynamique ces dernières années, grâce notamment à la libre circulation des personnes et aux savoir-faire des entreprises sises dans notre canton.

La qualité exceptionnelle de la main d'œuvre régionale a permis à Neuchâtel et à la Suisse de se développer depuis des décennies. A cela s'ajoutent l'ouverture et l'attractivité de notre canton aux compétences spécifiques, qui ont contribué de manière significative à la prospérité et à la création de valeurs de notre région. Notre canton a besoin de talents d'ici et d'ailleurs, indépendamment de leur nationalité et de leur provenance, pour contribuer à renforcer la compétitivité de notre tissu économique régional et de ses entreprises, en apportant des compétences clés, notamment dans le profil de spécialistes de pointe. Ce subtil équilibre est indispensable à préserver et à cultiver afin que la disponibilité, l'employabilité et la mobilité de la main-d'œuvre puissent continuer à répondre aux besoins de l'économie tout en assurant la cohésion sociale.

Les quatre chapitres ci-dessous renseignent sur la position du Conseil d'État, à ce jour, par rapport aux demandes formulées dans la motion.

2.1. Propositions au Conseil fédéral pour que les spécificités de l'économie neuchâteloise soient prises en compte

Le Conseil d'État porte une attention soutenue aux conséquences potentielles de l'initiative et il met tout en œuvre pour essayer d'influencer les réflexions au niveau national dans ce domaine, de manière concertée et coordonnée avec les autres cantons.

Le Grand Conseil a quant à lui tenu, pour la première fois de son histoire, à prendre position en réponse à une consultation fédérale pour s'exprimer dans le même sens que le Conseil d'État. Le vote unanime du parlement constitue un signal fort, confirmant la ligne portée par le Conseil d'État, à savoir que :

- Les relations économiques et les accords bilatéraux avec l'UE doivent impérativement être sauvegardés. Il s'agit d'un enjeu prioritaire pour un canton industriel et exportateur comme le nôtre, si l'on entend continuer à favoriser la création de richesses, le développement économique et la pleine participation de la Suisse au système de recherche et d'innovation européen ;
- Les craintes exprimées par la population lors du vote du 9 février doivent être prises en compte et des efforts particuliers doivent être consentis pour réduire le chômage, combler les lacunes en matière de formation en mettant l'accent sur les branches en pénuries et protéger le marché du travail contre le dumping et les abus.

De multiples réflexions ont été initiées au plan national en lien avec la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. Le Conseil d'État a pris position de manière systématique au sein des conférences intercantionales et dans les consultations. Sans revenir dans le détail de chaque prise de position, voici de manière résumée les options défendues :

- Le Conseil d'État est opposé à une clause de sauvegarde unilatérale, car cette dernière met en danger les accords bilatéraux. Même dans le cas improbable où l'UE renonçait à activer immédiatement la clause "guillotine", la situation d'insécurité juridique permanente qu'une telle approche unilatérale créerait constituerait un handicap majeur pour la place économique suisse ;
- Le Conseil d'État soutient par contre le Conseil fédéral dans ses efforts pour parvenir à une solution consensuelle avec l'UE. Il s'engage dans ce sens notamment au sein de la conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Le Conseil d'État considère en effet qu'il s'agit de la seule proposition susceptible de concilier l'art. 121a Cst. avec le maintien des accords bilatéraux, de sorte que même si les chances de succès semblent faibles, l'approche doit être poursuivie ;

- La proposition du Tessin relative à une clause de sauvegarde régionale pourrait être intéressante par rapport à l'accent mis sur des mesures spécifiques dans les régions transfrontalières. Elle semble toutefois peu réaliste et pose au surplus le même problème que la clause de sauvegarde unilatérale en termes de compatibilité avec les accords bilatéraux.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'État estime qu'une nouvelle votation sera très probablement nécessaire, pour permettre au peuple suisse d'indiquer s'il est prêt à renoncer à l'ensemble des accords bilatéraux au profit de l'art. 121a Cst., ou s'il préfère une option inverse.

Aux yeux du gouvernement, l'enjeu principal pour obtenir un soutien clair de la population aux accords bilatéraux se situera au niveau de l'intégration professionnelle durable et efficace des personnes résidant dans notre pays et en particulier de celles qui peinent à s'insérer sur le marché du travail. Un autre aspect important sera la crédibilité des mesures visant à protéger le marché du travail suisse du risque de dumping provoqué par la libre circulation des personnes. En conséquence, le Conseil d'État demande :

- Le renforcement des mesures d'incitation à l'embauche des demandeurs d'emploi, de manière à favoriser les entreprises qui s'impliquent dans l'intégration professionnelle ;
- La modification de la répartition des moyens fédéraux alloués aux cantons pour les mesures relatives au marché du travail, avec l'introduction d'outils renforcés pour les régions transfrontalières et/ou souffrant d'un taux de chômage élevé ;
- L'extension des prérogatives et le renforcement des moyens de lutte contre le dumping et les autres formes d'abus sur le marché du travail, ainsi que le durcissement des sanctions ;
- Concernant l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre nationale (convention FKI Plus), le canton estime que les mesures de renforcement ne sont pas suffisantes en matière de formation continue et de soutien aux démarches de reconversion professionnelle, ainsi que sur le maintien en emploi des travailleurs seniors et sur les mesures volontaires destinées à privilégier la main-d'œuvre nationale.

À titre de rappel, le Conseil fédéral a décidé le 18 décembre dernier d'un premier train de mesures allant dans la bonne direction, qui visent notamment à combattre la pénurie de personnel qualifié et à mieux exploiter le potentiel indigène :

- Comblent les lacunes en matière de formation, de perfectionnement et de reconversion professionnelle en mettant l'accent sur les branches en pénurie : domaine technique, la santé, la construction et l'hôtellerie ;
- Clarifier les détails du financement du perfectionnement des travailleurs âgés, afin de maintenir et/ou d'augmenter leur capacité à rester sur le marché du travail ;
- Lancer un programme pilote visant à permettre aux réfugiés de faire un apprentissage ; objectif : faciliter l'entrée dans le monde du travail des réfugiés reconnus ;
- Présenter la manière dont l'Administration fédérale, les CFF, la Poste et Swisscom contribueront à former et à engager davantage de travailleurs indigènes ;
- Un sommet (forum) sera consacré à la pénurie de la main-d'œuvre qualifiée au mois de septembre 2016.

2.2. Appréciation des acteurs économiques neuchâtelois suite à la votation populaire du 9 février 2014

La Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) a mené une enquête quantitative à l'automne 2014 auprès de ses membres ; celle-ci donne quelques tendances sur l'appréciation des acteurs économiques relative aux éventuels impacts de la votation populaire du 9 février 2014. Les questions ont porté sur l'éventuelle difficulté de recrutement, sur les raisons de ce potentiel frein au recrutement et sur les mesures pouvant être envisagées en cas de restriction de la possibilité d'engager de la main-d'œuvre étrangère. Les éléments significatifs sont les suivants :

- Une large majorité ne pensait pas rencontrer à l'avenir des problèmes à recruter ;
- En cas de difficultés à recruter, les raisons évoquées étaient liées à l'augmentation des démarches administratives et à la non-garantie d'obtenir un permis de travail ;
- Les mesures pouvant être envisagées par les entreprises en cas de restriction d'accès à la main-d'œuvre étrangère sont pour une grande majorité l'augmentation de la formation pour le personnel indigène non qualifié, le renoncement à des projets, des décisions de sous-traitance à l'étranger ou encore des délocalisations.

Le service de l'économie a également abordé spécifiquement cette thématique dans le cadre d'entretiens individuels avec une dizaine des plus grandes entreprises du canton. Cette approche qualitative corrobore les résultats quantitatifs susmentionnés. Elle identifie également la prudence affichée par les entreprises par rapport à cette problématique. En effet, les dirigeants interviewés sont pour la plupart dans l'expectative de décisions concrètes et de mesures pouvant les aider en cas de contingentement du personnel étranger, notamment en matière de formation pour la main-d'œuvre locale, actuellement insuffisamment qualifiée par rapport aux besoins spécifiques (à titre d'exemple : micromécanique, logistique, qualité). La crainte la plus répandue est liée à l'alourdissement des procédures administratives en cas de contingentement du personnel frontalier.

Au-delà des craintes découlant directement de l'introduction des contingentements en matière d'accès aux compétences, les entreprises partagent très majoritairement l'avis qu'une sortie des accords bilatéraux aurait des conséquences dramatiques pour la place économique suisse. Plusieurs groupes multinationaux présents dans le canton et jouant un rôle moteur dans le développement économique ont souligné, dans le cadre de contacts intervenus avec le Conseil d'État, l'importance de sécuriser aussi rapidement que possible les conditions d'accès au marché commun depuis la Suisse.

2.3. Impacts suite au 9 février 2014 pour les instituts de recherche

Les écoles polytechniques, les universités, les HES et les instituts de recherche ont été les premières entités à subir concrètement les conséquences du vote du 9 février 2014. Alors que la Suisse était pleinement associée aux programmes de recherche européens, elle ne l'est plus que partiellement et à titre provisoire. Les impacts sur les capacités d'innovation en Suisse et à Neuchâtel sont d'ores et déjà significatifs. Et si aucun accord n'est trouvé avec l'UE, la Suisse sera rétrogradée au statut de pays tiers, avec des conséquences encore beaucoup plus graves.

Pour rappel, la Suisse a été associée à part entière au 7^e programme-cadre de recherche de l'UE (PCR), de 2007 à 2013. Cette participation a été couronnée de succès. Les PCR

ont été, après le Fonds national suisse, le principal instrument public d'encouragement de la recherche en Suisse, ainsi que l'instrument le plus important pour les entreprises et les PME. Le taux de réussite des propositions de projets de recherche suisses s'est élevé en moyenne à 24,1%, alors que la moyenne européenne se situe à 21,2%. Durant la période du 7^e PCR, le retour financier net pour la Suisse s'est chiffré à 219 millions de francs, ce qui est considérable. À Neuchâtel, les hautes écoles et le CSEM ont été très actifs et ont su tirer parti de cette opportunité pour mener à bien de très nombreux projets.

Le programme Horizon 2020, qui court entre 2014 et 2020, est doté de 82,3 milliards d'euros. Il comporte des enjeux majeurs pour la Suisse, en particulier pour Neuchâtel, puisqu'il vise à promouvoir les idées de recherches innovantes et leur mise en place sous forme de produits et de services commercialisables ayant un impact positif sur la compétitivité, l'emploi et la prospérité.

Or, au niveau national, les entités impliquées ont confirmé que la votation du 9 février 2014 a fortement préjudicié les chercheurs suisses, l'UE ayant refusé l'association intégrale de la Confédération à l'ensemble du programme Horizon 2020, après que la Suisse ait annoncé, en 2014, qu'elle ne signerait pas l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) avec la Croatie.

Deux ans après la votation du 9 février 2014, la part des projets européens a diminué de 3,2 à 1,8%, selon le rapport sorti en février 2016 par le secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), malgré la qualité de leurs contenus. Le recul est encore plus significatif pour le nombre de coordinations suisses qui sont passées de 3,9 à 0,3%, ce qui constitue une perte très grave non seulement au niveau financier, mais également en termes de leadership des instituts suisses à l'échelle continentale. L'ingénierie et l'économie demeurent des secteurs porteurs, mais les taux d'acceptation des projets ont aussi baissé.

Le Conseil fédéral a signé le 4 mars dernier le protocole d'extension de l'ALCP à la Croatie. Néanmoins la ratification de ce protocole reste un préalable à la participation de la Suisse au programme de recherche européen Horizon 2020, après 2016. Deux scénarios sont envisagés dès 2017 : soit la Suisse sera à nouveau pleinement associée à Horizon 2020 et bénéficiera du financement européen ; soit elle aura le statut de pays tiers pour l'ensemble des actions du programme et les questions de financement et d'acceptation de partenaires industriels suisses dans certains projets de recherche se poseront. Dans le premier cas, les effets négatifs du vote du 9 février 2014 pour les capacités d'innovation de la Suisse devraient progressivement se résorber durant les 5 à 10 prochaines années. Dans le second cas, l'affaiblissement sera significatif et durable, avec des impacts induits très graves pour la place industrielle.

Au niveau cantonal, nos instituts de recherche (CSEM, UniNe, EPFL et HE-Arc) ont été directement touchés. Les impacts identifiés à ce jour concernent :

- Une diminution significative des nouveaux projets européens acquis, qui se traduira par une baisse des revenus générés par ces projets (de l'ordre de 35% à 40%). Concrètement, le manque à gagner l'élève aujourd'hui déjà à plusieurs millions de francs pour les entités les plus exposées ;
- Une réticence marquée des acteurs européens à la participation des partenaires industriels suisses dans les consortiums, ainsi que le sentiment d'évitement de la part de partenaires européens pour la participation de chercheurs suisses à des projets difficiles à décrocher, vu l'incertitude régnant à partir de 2017.

Sur le plan de la formation et de l'attractivité pour les talents, la situation n'est pas meilleure :

- Perte d'attractivité au niveau de la recherche pour les étudiants universitaires talentueux arrivant en fin d'études ; ces derniers pourraient quitter la Suisse à cause de l'incertitude dès 2017 liée à l'accessibilité ou non aux bourses d'étude dont peuvent bénéficier les pays associés à part entière au programme Horizon 2020 ;
- Perte de financement européen dans le cadre d'échanges d'étudiants ERASMUS;
- Limitation par le Secrétariat d'État aux Migration à Berne du renouvellement à un an des permis de séjour pour des étudiants en provenance de pays tiers, dans le cadre de la formation tri-nationale à la HE-Arc (Suisse – France – Allemagne). Les partenaires de cette formation ont remis en question la pertinence de la poursuite de ce type de projet avec la Suisse.

En résumé, selon le statut que la Suisse occupera dès l'année prochaine au sein de la recherche européenne, les possibilités de participation et d'influence du canton de Neuchâtel s'en trouveront fortement restreintes. À cela s'ajoutent le risque d'isolement des chercheurs travaillant chez nous et les effets néfastes à moyen terme pour notre pays en tant que place de recherche attrayante pour les meilleurs chercheurs, ce qui engendrerait une perte importante des savoir-faire et une compétitivité amoindrie du secteur industriel.

2.4. Mesures au niveau cantonal visant à pallier le manque de personnel qualifié en cas de contingentement

Indépendamment du vote du 9 février 2014, le Conseil d'État est convaincu de la nécessité d'une action forte et déterminée de l'État pour assurer, d'une part, la disponibilité des compétences nécessaires au développement du canton et de son économie, ainsi que, d'autre part, une meilleure valorisation du potentiel de main d'œuvre disponible dans le canton. Différentes politiques sont concernées et le Conseil d'État a fait de leur alignement une priorité. Les démarches menées constituent aux yeux du gouvernement la meilleure réponse au manque de personnel qualifié, avec ou sans contingentement.

Appui au développement économique

Notre canton est reconnu dans le monde entier pour ses compétences dans les domaines des micro-nanotechnologies et de la micro-fabrication et le savoir-faire régional se traduit tout au long de la chaîne de valeur de l'innovation. Comme l'a illustré le rapport sur le développement économique (15.019) adopté sans opposition par votre Autorité en septembre dernier, le canton a fait des choix stratégiques en termes de positionnement. Cette stratégie est orientée vers la création de richesses et de valeur ajoutée des acteurs économiques, en vue du maintien et de la création de postes de travail ou de savoir-faire et du renforcement de la compétitivité du tissu économique cantonal. La pérennité des savoir-faire figure parmi les sept objectifs principaux retenus pour la législature en matière d'appui au développement économique. Pour rappel, cet objectif se décline comme suit :

- Soutien aux projets d'entreprises permettant de développer ou de pérenniser des savoir-faire et des compétences-clés uniques ou distinctives pour le développement économique, notamment en lien avec les mesures de la Confédération (CTI) ;

- Identification anticipative des besoins en compétences, pour orienter de manière adéquate les politiques de formation initiale, de formation d'adulte, d'intégration professionnelle, de migration et d'orientation professionnelle ;
- Soutien aux initiatives d'associations professionnelles et d'autres acteurs visant à promouvoir les métiers dans lesquels une pénurie de compétences est effective ou attendue.

Une approche transversale d'analyse des besoins avec les faitières économiques par certaines branches d'activités et métiers sera nécessaire afin d'assurer la meilleure adéquation entre la demande et l'offre, notamment dans la perspective de renforcer certaines filières de formation.

Fiscalité des personnes physiques et accueil extrafamilial

Les réformes menées et qui se poursuivent aussi bien dans le domaine de la fiscalité des personnes physiques que de l'accueil extrafamilial ont pour objectif commun de favoriser l'activité professionnelle des adultes ayant une charge de famille. En effet, si une augmentation réjouissante de l'activité professionnelle des femmes a marqué les dernières décennies, le travail à temps partiel s'est beaucoup développé. En conséquence, un potentiel de compétences important est encore inexploité au sein des ménages ayant une charge de famille. Les incitations négatives au plan fiscal ainsi que le manque de solutions d'accueil extrafamilial doivent être corrigées, ce à quoi le canton, en étroite collaboration avec les communes, s'emploie avec constance et cohérence.

Lutte contre les effets de seuil dans l'accès aux prestations sociales

A l'instar des options prises en matière fiscale et dans l'accueil extrafamilial, des adaptations sont nécessaires dans le domaine de la politique sociale, afin notamment d'éliminer les effets de seuil dans l'accès aux prestations sous condition de ressources. Cette préoccupation est couverte par le premier axe "reconnaissance du travail" de l'approche globale visant à limiter les besoins d'assistance et présentée dans le cadre du rapport 15.047 portant sur l'intégration professionnelle. Un rapport traitant cette problématique est prévu d'ici à la fin de la législature.

Stratégie d'intégration professionnelle

Comme souligné à de nombreuses reprises, le développement de l'activité économique se traduit positivement au niveau de l'emploi depuis la dernière crise financière de 2008, avec la création de plusieurs milliers d'emplois dans le canton (plus de 4'000 emplois plein temps (EPT) créés entre 2008 et 2013, selon chiffres OFS). Mais, malgré cette évolution réjouissante, la volatilité importante du type d'emplois et les phases rapides de croissance et de décroissance induisent à la fois des difficultés de recrutement pour les entreprises et un défi en matière d'insertion professionnelle des personnes perdant leur travail. Une priorité a donc été donnée par le Conseil d'État à l'intégration professionnelle. La nouvelle stratégie a été présentée dans le rapport 15.047 sur l'intégration professionnelle, adopté par votre Autorité à l'unanimité en mars dernier.

Pour rappel, la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, développée dans le cadre d'une démarche largement participative avec les principaux employeurs privés et publics du canton, est fondée sur deux piliers interdépendants :

- La réorganisation du dispositif d'appui aux demandeurs d'emploi, qui vise à mieux accompagner ces derniers pour acquérir les compétences nécessaires à leur retour à l'emploi de manière durable ;

- Le "New Deal pour l'emploi" qui consiste en un large partenariat avec les employeurs privés et publics et qui a pour objectif principal de faire en sorte que les places de travail disponibles soient effectivement valorisées pour réduire le chômage chaque fois que cela est possible, tout en contribuant à assurer la disponibilité des compétences recherchées par les employeurs.

Formation des adultes et renforcement des qualifications en cours d'emploi

En regard des mêmes enjeux, il est devenu essentiel pour les actifs de développer leurs compétences tout au long de la vie professionnelle. Un rapport portant sur cette thématique, notamment sous l'angle du financement, est en cours de préparation.

Renforcement et dualisation de la formation professionnelle

Les démarches menées pour renforcer la formation professionnelle et augmenter la part de formation duale dans l'apprentissage sont essentielles pour assurer la disponibilité des compétences nécessaires au développement économique à moyen et long terme. À relever qu'en plus de favoriser l'adéquation des compétences aux besoins du marché du travail, la voie duale permet un accès plus rapide au marché du travail, donc une meilleure exploitation du potentiel de main d'œuvre indigène.

Plus généralement, le Conseil d'État conduit activement l'évolution de l'offre de formation, en tenant compte des besoins de compétences prioritaires à moyen et long terme.

Parallèlement au travail portant sur l'évolution de l'offre de formation initiale, des efforts sont entrepris pour mettre en valeur les métiers concernés par des situations de pénurie de compétences avérées ou prévisibles, notamment dans le cadre de l'orientation professionnelle. À l'échelle intercantonale, une campagne de valorisation des métiers techniques implique également le canton de Neuchâtel, sous le titre "Bepog" (Be part of the Game). Conduit par la FAJI (Fondation Arc jurassien industrie), ce projet vise à séduire les jeunes pour qu'ils se dirigent vers un métier technique afin d'assurer la relève et la disponibilité de la main d'œuvre spécialisée dans le domaine de la mécanique de précision.

Nouvel outil d'analyse du marché de l'emploi

La CNCI et le Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) ont présenté récemment les résultats d'une étude mettant en regard différentes données relatives à la structure de l'emploi, à l'emploi frontalier et au profil des demandeurs d'emploi, dans une approche par branche. L'étude démontre d'une part que l'emploi frontalier joue un rôle essentiel pour assurer la disponibilité des compétences que notre marché local ne peut satisfaire. D'autre part, elle fait office d'outil d'analyse permettant de prioriser les actions à entreprendre en collaboration avec les entreprises et les associations professionnelles pour offrir aux demandeurs d'emploi un appui renforcé, en adéquation avec les besoins du marché. Cette réflexion s'applique également en ce qui concerne l'évolution de l'offre de formation. Ces démarches contribueront à pallier le manque de disponibilités locales en main-d'œuvre pour certains profils de compétences, tout en réduisant le niveau du chômage à moyen terme.

3. CONCLUSION

Le Conseil d'État met tout en œuvre pour répondre aux préoccupations relayées dans la motion 14.113. Les démarches menées et/ou initiées auprès des partenaires privés et publics concernés par ce dossier vont dans le sens demandé par la motion. Il propose donc le classement de celle-ci et invite le Grand Conseil à le suivre.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 21 mars 2016

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND